

Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution pour une installation de consommation de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA raccordée en basse tension Conditions Particulières

Résumé

Ce document précise les conditions particulières du Contrat d'Accès au Réseau public de Distribution (CARD S) d'un Client, en vue du Soutirage d'énergie électrique par les installations de son Site raccordées en basse tension et de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (BT ≤ 36 kVA).

| Historique du document D-R3-CON-102-22 | | |
|----------------------------------------|--------|---------------------|
| Nature de la modification | Indice | Date de publication |
| Création | Α | 01/10/2018 |



Sommaire

| 1 ELECTION DE DOMICILE | <u>4</u> |
|-------------------------------------------------------------------|----------|
| | |
| 2 RACCORDEMENT | 4 |
| | |
| 2.1 DÉFINITION DU POINT DE LIVRAISON ET DE LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ | 4 |
| 2.2 DESCRIPTION DU RACCORDEMENT DU POINT DE LIVRAISON | 4 |
| 2.3 MOYENS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ | 4 |
| | |
| 3 PUISSANCE SOUSCRITE | <u>5</u> |
| | |
| 4 CONTINUITÉ ET QUALITÉ | <u>5</u> |
| | |
| 5 RESPONSABLE D'EQUILIBRE | <u>5</u> |
| | |
| 6 PRIX | <u>5</u> |
| | |
| 6.1 APPLICATION DU TARIF D'UTILISATION DES RÉSEAUX PUBLICS | 5 |
| 6.2 FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT CHOISIE | 5 |
| | |
| 7 FACTURATION ET PAIEMENT | <u>5</u> |
| | |
| 7.1 DÉSIGNATION DU DESTINATAIRE DES FACTURES | |
| 7.2 MODE ET DÉLAI DE RÈGLEMENT DES FACTURES | 6 |
| | |
| 8 EXÉCUTION DU CONTRAT | <u>6</u> |

Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution BT en Soutirage N° [NumContrat] pour le Site [Site_Denomination] de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA

ENTRE

[Contractant_Denomination], [Contractant_FormeJuridique] au capital de [Contractant_CapitalSocieteMontant] [Contractant_CapitalSocieteDevise], dont le siège social est sis [Contractant_ADR_Destinataire] [Contractant_ADR_Adresse], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [Contractant_CommuneRCS] sous le numéro [Contractant_SIREN], représentée par [SignataireClient_Civilite] [SignataireClient_Prenom] [SignataireClient_Nom] dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée le Client,

D'UNE PART,

ΕT

GÉRÉDIS DEUX-SEVRES, SASU au capital de [capital geredis] €, dont le siège social est situé à NIORT (79), CS 18840 – 79028 NIORT CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 503 639 643, représentée par [SignataireGEREDIS_Civilite] [SignataireGEREDIS_Prenom] [SignataireGEREDIS_Nom], [SignataireGEREDIS_Fonction], dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée GÉRÉDIS,

D'AUTRE PART,

Ou par défaut, dénommés individuellement une Partie ou conjointement les Parties.

Conditions particulières complétant les conditions générales du CARD S BT ≤ 36 kVA, version [VersionConditionsGenerales]

Le Client reconnait avoir reçu les Conditions Générales du Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution (CARD) pour une installation de consommation de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, raccordée en BT, version [VersionConditionsGenerales] et son annexe « élection de domicile », et en avoir pris connaissance.

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales et de l'annexe « élection de domicile », comme faisant partie intégrante de ce contrat, sans aucune réserve.

Les Conditions Générales en vigueur des Contrats d'Accès au Réseau public de Distribution de GÉRÉDIS sont tenues à la disposition de toute personne qui en fait la demande. Elles sont disponibles et téléchargeables sur le site www.geredis.fr dans la rubrique "Documentation Technique de Référence". Elles peuvent également être transmises par voie électronique ou postale, sur simple demande à GÉRÉDIS.

1 Election de domicile

Le Site objet du Contrat est [Site_Denomination], dont le numéro de SIRET est [Site_SIRET] et dont le code d'activité est [Site_NAF].

Adresse du Site :

[Site_ADR_BatImmeuble] [Site_ADR_NumeroVoie] [Site_ADR_Complement] [Site_ADR_CodePostal] [Site_ADR_Commune]

2 Raccordement

2.1 Définition du Point de Livraison et de la limite de propriété

Le Contrat est appliqué au Point de Livraison dénommé [NomPointLivraison], dont le code GDO est [Code GDO], sis [Numéro de rue du PDL] [Adresse du PDL] [Adresse2 du PDL] [Code postal du PDL] [Commune du PDL].

Le Point de Livraison est fixé immédiatement à l'aval des bornes de sortie du disjoncteur de branchement.

2.2 Description du raccordement du Point de Livraison

Le Point de Livraison est raccordé en [monophasé/triphasé] au RPD Basse Tension.

2.3 Moyens de production d'électricité

{Début variante 1 : le Client n'a pas de moyen de production autonome

Le Point de Livraison défini à l'article 2.1 ne dispose pas de moyen de production d'électricité.

Fin variante 1}

{Début variante 2 : le Client dispose de moyen(s) de production autonome(s)

Le Site dispose de [PRM_AP.NbreProductionAutonome] groupe(s) de production d'électricité, pour une puissance totale installée de [PRM_AP.PuissanceTotaleProductionAutonome].

Fin variante 2}

3 Puissance Souscrite

Le Client a choisi la Puissance Souscrite suivante : [PS] kVA.

4 Continuité et qualité

Le Client bénéficie des engagements de GÉRÉDIS sur la continuité et la qualité conformément aux Conditions Générales.

5 Responsable d'Equilibre

Le Client a désigné [ResponsableEquilibre] comme son Responsable d'Equilibre du Site dans l'Accord de Rattachement ou à la déclaration de rattachement.

6 Prix

6.1 Application du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics

L'utilisation du Réseau Public de Distribution d'électricité est facturée selon le Tarif en vigueur pour la période concernée et fixé dans les conditions prévues à l'article L341-3 du code de l'énergie.

6.2 Formule tarifaire d'acheminement choisie

{Début variante 1 : le Client a choisi le tarif courte utilisation

Le Client a choisi la formule tarifaire d'acheminement courte utilisation.

Fin variante 1}

{Début variante 2 : le Client a choisi le tarif moyenne utilisation avec différenciation temporelle

Le Client a choisi la formule tarifaire d'acheminement moyenne utilisation avec différenciation temporelle.

Fin variante 2}

{Début variante 3 : le Client a choisi le tarif longue utilisation

Le Client a choisi la formule tarifaire d'acheminement longue utilisation.

Fin variante 3}

7 Facturation et paiement

7.1 Désignation du destinataire des factures

{Début variante 1 : réception directe de la facture par le Client

Le Client a opté pour la réception directe de sa facture.

Fin variante 1}

{Début variante 2 : envoi à un tiers de la facture du Client

Conformément aux Conditions Générales, le Client a opté pour l'envoi de ses factures à un tiers ci-après désigné, [Domiciliataire_DenominationSociale] [Domiciliataire_Nom] [Domiciliataire_Prenom]

[Domiciliataire_ADR_PM_Destinataire] [Domiciliataire_ADR_PM_BatImmeuble]

[Domiciliataire_ADR_PM_NumeroVoie] [Domiciliataire_ADR_PM_Complement]

[Domiciliataire_ADR_PP_BatImmeuble] [Domiciliataire_ADR_PP_EtageEsc]

[Domiciliataire_ADR_PP_NumeroVoie] [Domiciliataire_ADR_PP_Complement]

[Domiciliataire_ADR_CodePostal] [Domiciliataire_ADR_Commune] [Domiciliataire_ADR_Pays].

Fin variante 2}

{Début variante 3 : délégation de paiement

Conformément aux Conditions Générales, le Client a délégué la réception et le paiement de ses factures au tiers ci-après désigné, [DeleguePaiement_DenominationSociale] [DeleguePaiement_Nom] [DeleguePaiement_Prenom] [DeleguePaiement_ADR_PM_Destinataire] [DeleguePaiement_ADR_PM_BatImmeuble] [DeleguePaiement_ADR_PM_Complement] [DeleguePaiement_ADR_PP_BatImmeuble] [DeleguePaiement_ADR_PP_BatImmeuble]

[DeleguePaiement_ADR_PP_EtageEsc] [DeleguePaiement_ADR_PP_NumeroVoie]

[DeleguePaiement_ADR_PP_Complement] [DeleguePaiement_ADR_CodePostal]

[DeleguePaiement_ADR_Commune] [DeleguePaiement_ADR_Pays].

Fin variante 3}

7.2 Mode et délai de règlement des factures

{Début variante 1 : paiement par prélèvement automatique

Le Client a opté pour un prélèvement à [ConditionPaiement] jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, dans les conditions prévues aux Conditions Générales.

Fin variante 1}

{Début variante 2 : paiement par chèque

Le Client a opté pour un paiement par chèque. Le règlement doit intervenir dans le délai prévu aux Conditions Générales.

Fin variante 2}

8 Exécution du contrat

{Début variante 1 : mise en service à la suite d'un raccordement nouveau :

Conformément aux Conditions Générales, le Contrat prend effet à la date de mise en service réalisée selon les modalités du Catalogue des prestations de GÉRÉDIS.

Fin variante 1

{Début variante 2 : mise en service sur raccordement existant :

Le Contrat prend effet :

- à la date du [DateEffetVersion], sous réserve de la réception par GÉRÉDIS des deux exemplaires du contrat dûment signés par le Client adressés par LRAR au moins sept jours calendaires avant cette date,
- le premier jour du deuxième mois suivant la réception des deux exemplaires par GÉRÉDIS sinon.

Fin variante 2}

Pour le Client Pour GÉRÉDIS DEUX-SEVRES

| [Contractant_Denomination] | GEREDIS |
|-----------------------------|------------------------------|
| [SignataireClient Civilite] | [SignataireGEREDIS Civilite] |

| | [SignataireClient_Prenom] | [SignataireGEREDIS_Prenom] | |
|------------|-----------------------------|---------------------------------|--|
| | [SignataireClient_Nom] | [SignataireGEREDIS_Nom] | |
| | [SignataireClient_Fonction] | [SignataireGEREDIS_Fonction], | |
| | | [ARD_Nom] | |
| | | | |
| A : | Le: | A: Le: | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| (signature | et cachet du Client) | (signature et cachet d'GEREDIS) | |

Annexe Election de Domicile au CARD n° [NumContrat]

Cette annexe définit les coordonnées et interlocuteurs utiles pour l'exécution du Contrat. Les Parties conviennent que cette annexe peut être mise à jour par chacune de Parties, par simple courriel ou par courrier postal à l'interlocuteur de correspondance pour le Contrat désigné de l'autre Partie, avec prise d'effet à l'expiration d'un délai de 15 jours calendaires à compter de la date d'envoi de cette notification.

<u>Interlocuteurs et adresses de correspondance pour le Contrat :</u>

| Pour le Client | Pour GEREDIS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| [InterlocuteurContractuel_Civilite] [InterlocuteurContractuel_Nom] [InterlocuteurContractuel_Prenom] [InterlocuteurContractuel_Mail] [InterlocuteurContractuel_ADR_PP_BatImmeuble] [InterlocuteurContractuel_ADR_PP_EtageEsc] [InterlocuteurContractuel_ADR_PP_NumeroVoie] [InterlocuteurContractuel_ADR_PP_Complement] [InterlocuteurContractuel_ADR_CodePostal] [InterlocuteurContractuel_ADR_Commune] | [GestionnaireContrat_Civilite] [GestionnaireContrat_Nom] [GestionnaireContrat_Prenom] [GestionnaireContrat_Mail] GEREDIS [nom et adresse de correspondance de la région] |